



COMMUNE D'ANNIVIERS

ENQUETE PUBLIQUE

L'administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique la demande présentée ci-après :

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Anniviers porte à la connaissance du public que Monsieur Yersin Martin, domicilié à 1207 Genève, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Immeuble sis sur la parcelle N° 584, part 540/1000 ^{ème} , immeuble Lona, Rue de la télécabine 8, 3961 Grimentz
Propriétaires	:	Mme et M. Marguerite et Simon Epiney
Enseigne	:	Le Saint-Bar (<i>anciennement « Le Country »</i>)
Prestations	:	Offre à titre commercial de mets et/ou boissons avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	:	De 15H00 à 02H00
Début de l'activité	:	dès autorisation communale.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 8 novembre 2021.

Anniviers, le 8 octobre 2021

Administration communale d'Anniviers